

TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
Abattage en carène à la mer.....	401
Abbadie, gouverneur de la Louisiane, Les prénoms de M. d'.....	241
Abénakis et Sokokis, Une pétition des.....	82
Aloigny de la Groix, Le marquis d'.....	284
Assemblée tenue à Québec le 10 octobre 1682, Une.....	249
Auberge des Trois-Rivières à Montréal, L'.....	175
Automobile dans la province de Québec, Le premier.....	94
Auger de Subercase, Daniel.....	107
Banes à perpétuité dans l'église paroissiale de Québec, Les.....	58
Beauport, La fête patronale de.....	240
Beauregard, Alphonse.....	183
Béluga, Le.....	367
Belvèze aux Trois-Rivières, Le commandant de.....	62
Bernière, Le neveu de Henri de.....	286
Berthé de Chailly et Berthé de la Joubardière.....	364
Blumhart, Notes sur la famille de William-Edmond.....	182
Bochart Champigny, L'intendant.....	64, 388
Bouat, La famille.....	10, 39, 68, 102
Boucher, La bibliothèque de l'abbé Nicolas.....	157
Bourassa, Liste des ouvrages publiés par Napoléon.....	198
Braves, Deux.....	48
Buissons de Saint-Cosme, prêtres, Les.....	195
Burque, Liste des ouvrages publiés par l'abbé François-Xavier.....	23
Canada-Français , Le.....	186
Café, thé et chocolat dans la Nouvelle-France.....	199
Canadiana.....	17
Canadien errant , Un.....	30 ; l'air du..... 315 ; 325 ; 328 ; son histoire
Cartier, Les aumôniers de.....	168
Cartier, Le lieu de son hivernement en 1541-1542.....	353
Casgrain, Le testament spirituel de l'abbé H.-R.....	125
Catherine de Saint-Augustin, Lettre sur sa mort.....	14
Cavelier de La Salle, Une lettre de.....	104 ; un compte de.....
Cérémonies de la mort au temps passé, Les.....	153
Champlain.....	372
Chanson historique : La recherche de l'or en Californie.....	27
Chapeau sous le régime français, Le.....	141
Chapellerie et chapelliers en la Nouvelle-France.....	164
Charges publiques électives sous le régime français, Les.....	92
Châteauguay, La médaille d'or du héros de.....	184
Chauveau, Liste des ouvrages publiés par l'hon. P.-J.-O.....	178
Chemins pour les colons, Les.....	341
Chéron, La bibliothèque du sieur.....	223
Chicannes de paroisses autrefois, Les.....	333
Chirurgiens de l'Hôtel-Dieu de Montréal.....	401
Christie, Gabriel.....	30
Collet, Le chanoine Charles-Ange.....	389
Collet, Le Père Récollet Luc.....	397
Corollaire, maître des hautes oeuvres à Québec.....	161
Corvées dans nos campagnes, Les.....	338
Côte LaMontagne à Québec, La.....	65
Courrier du livre , Le.....	84
Courville, Le sieur de.....	242
Crémazie, Une lettre inédite de.....	126
Crimée, Un soldat de.....	58
Croix de chemins, Nos.....	55, 233

- 385 -

LE BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXX N.-D. DE LEVIS—DECEMBRE 1924

No 12

UN IRLANDAIS A QUÉBEC EN 1687

—

La Compagnie de la Baie du Nord fondée en 1684 par des marchands de Québec a joué un rôle important pendant quelques années. C'est cette entreprenante compagnie qui aida LeMoynes d'Iberville à faire ses premiers voyages à la baie d'Hudson.

En 1686, la Compagnie de la Baie du Nord avait engagé, probablement en France, un irlandais catholique de Douvres, en Angleterre, Thomas Moore, pour commander et piloter un de ses vaisseaux.

Moore fit plusieurs voyages à la baie d'Hudson pour la Compagnie de la Baie du Nord. Il dut y rencontrer LeMoynes d'Iberville.

Le 6 avril 1690, Thomas Moore épousait, à Québec, Jeanne Lemelin, fille de Jean Lemelin dit Tourangeau, menuisier, et de Marguerite Brassard.

Après son mariage, Moore continua à exercer son métier de marin. Il s'établit peu après sur l'île d'Orléans où il se mit à cultiver tout en naviguant car il est toujours désigné comme "maître et pilote de navire".

En 1706, Moore commandait le bâtiment *la Marie*. Le gouverneur de Vaudreuil le chargea d'une mission importante. Le 2 juin 1706, M. de Vaudreuil écrivait à M. Dudley, gouverneur de la Nouvelle-Angleterre :

“... Voyant ce que vous avez fait pour l’envoi de 57 prisonniers au Port-Royal, suivant ce que vous me mandez et dont je n’ai de nouvelles que par vous, quoiqu’il n’y ait aucun échange de réglé ni signé de part et d’autres. j’envoie par le bâtiment *la Marie*, commandé par Thomas Moure (Moore), 43 de vos prisonniers au Port-Royal dont je vous envoie la liste avec ordre au sieur de Brouillan de vous les envoyer à Boston.

.....
“Comme *la Marie* que je vous envoie reviendra directement de Boston ici, je vous prie de me renvoyer les prisonniers que vous avez du Canada et qui sont de ce pays, savoir : le sieur Gourdeau et sa famille, les nommés Dion et Piérotière et le Fenoe avec ses enfants.

“Je vous prie de traiter le capitaine de ce bâtiment et l’équipage avec la douceur et l’humanité qu’on a parmi toutes les nations pour les vaisseaux qui portent pavillon de paix.....” (1)

L’année suivante, en 1707, un certain nombre de marchands de Québec armaient une frégate, la *Notre-Dame-de-Victoire*, pour “faire la course contre les ennemis de l’État”, c’est-à-dire les Anglais. C’est Alexandre Leneuf de Beaubassin et de la Vallière, lieutenant dans les troupes du détachement de la marine, qui reçut le commandement de cet armement. Moore fut choisi comme maître et pilote de la *Notre-Dame-de-Victoire*. Son engagement fut reçu par le notaire Chambalon le 16 juillet 1707. Nous donnons ici le texte de cette pièce curieuse :

“Pardevant le notaire Royal en la prevosté de Québec soussigné y résidant et témoins cy-bas nommés, fut présent le sieur Thomas Moore, maistre et pilotte de navire, demeurant en l’isle Saint-Laurent, lequel de son bon gré s’est volontairement engagé en la dite qualité de maistre et pillotte au sieur Guillaume Gaillard, marchand, demeurant en cette ville de Québec, à ce présent et acceptant tant pour luy que pour ses assosiés interressés en l’armement de la frégate nommée la *Nostre-Dame-de-Victoire*, de l’agrément et consentement de Alexandre Leneuf, Escuyer, seigneur de Beau-

(1) Collection de manuscrits, vol. II, p. 452.

bassin et de la Vallière, lieutenant d'une compagnie des troupes du détachement de la marine entretenue par Sa Majesté en ce país, prépozé et choisy pour commander la dite frégatte armée en guerre pour faire la course contre les ennemis de l'estat, qui l'a pris et retenu en la dite qualité pour monter sur la dite frégatte pour aller faire la course sous le commandement du dit sieur de Beaubassin et autres officiers préposés sur la dite frégatte, sur et ez environs du Cap-Breton, l'isle de Terre-Neuve, le grand banc et lieux circonvoisins, où le dit sieur de Beaubassin jugera à propos de roder et continuer sa course auquel il promet obéir en la dite qualité de maistre et pilote à tout ce qu'il luy commandera pour la réussite de la dite entreprise avec toute la fidélité requise. Cet engagement ainsy fait à la charge que le dit Moore sera nourry pendant tout le voyage, et outre ce à la charge que le dit sieur Gaillard ez dits noms promet et s'oblige de luy payer ses gages et salaires qui ont commencé à courir au premier jour du mois de juin dernier passé et continuer jusques au retour du dit voyage en cette ville à raison de quatre vingt livres monnaye de France par mois, à condition néantmoins que s'ils sont du dit voyage soit par force majeure ou autrement avant le jour et feste de Toussaint prochaine que ses gages ne laisseront pas de luy estre payés sur le mesme pied jusques au dit jour et au cas que le dt. voyage soit prolongé au de'à de la dite feste de Toussaint ses dits gages continueront à courir sur le mesme pied et luy seront payés jusques à son dit retour à Québec ; à condition aussi que sy le dit armement réussit (ce qu'a Dieu plaise) et qu'il soit fait des prises, que le dit Moore aura en outre le coffre, habits, instruments de navigation et choses qui apartiendront au premier pilote de chacune prise qui sera faite, au moyen de quoy est convenu que le dit sieur Gaillard et interessés au dit armement prendront et leveront à la place du dit Moore les trois parts réglées au maistre et pilote qui se doit lever sur le partage qui se doit faire des prises qui pourront estre faittes entre les officiers et équipage du dit armement : sur lequel marché le dit sieur Gaillard es dits noms promet payer au dit Moore avant son départ deux mois d'avance. Car ainsy, etc, ont obligé, etc, renon-

çant, etc. Fait et passé au dit Québec en l'estude du dit notaire après midy, le seixiesme jour de juillet mil sept cens sept, en présence des sieurs Estienne Mirambeau et Estienne Du Long, marchands, témoins, demeurant au dit Québec qui ont avec les dits parties et notaire signé.

“Leneuf de Beaubassin—Thomas Moore—G. Gaillard—Mirambeau—Dulong—Chambalon.”

Quel fut le résultat de l'entreprise de M. Leneuf de Beaubassin ?

Une lettre de l'intendant Raudot au ministre de Pontchartrain, de novembre 1707, dit qu'un seul bâtiment avait été construit dans la Nouvelle-France en 1706, et qu'il avait été armé en course par le sieur Leneuf de Beaubassin “qui est parti sans rien accomplir avec les sieurs Dupuy, de Bois-hébert et 100 hommes.”

Nous perdons les traces de Thomas Moore à partir de cette date.

P.-G. R.

REPONSE

Le mémoire de Bochart Champigny (XXX, p. 252)—Quelle est cette famille pour laquelle Frontenac se serait montré si partiel et que l'intendant Champigny décrit : “*famille fort grande, remplie d'esprits mal faits, indigne de posséder les emplois qu'il leur a donnés dans les troupes. . .*” M. F. *** croit que ce pourrait être les Le Neuf à cause de leurs alliances avec les Robineau et les Denys. Sur cette donnée, il est assez difficile de saisir la pensée de l'intendant, mais une revue des emplois occupés dans les troupes sous Frontenac par différents officiers canadiens nous porte à croire qu'il visait plus particulièrement la famille Le Gardeur. On relève dans cette famille, sous la seconde administration de Frontenac, autant d'officiers dans les troupes que les familles Le Neuf, Robineau et Denys en eurent toutes ensemble. MM. Le Gardeur comptaient des alliances avec les Le Neuf, les Boucher, les Juchereau, les Lavaltrie, les Saint-Ours, etc. Dans les états des emplois vacants en 1690 et 1691, auxquels pourvoit le gouverneur, les Le Gardeur reçoivent trois fois plus de charges dans les troupes que les Le Neuf.

REGIS ROY

LE CHANOINE CHARLES-ANGÉ COLLET

Ce prêtre a été confondu par les auteurs de répertoires, et par d'autres aussi, avec Léonard-Philibert Collet, autrement dit Frère Luc récollet. On a prétendu qu'ils étaient frères. Nous le croyons nous-même, mais sans en avoir plus de preuves que ceux qui l'affirment.

Notre futur chanoine, que la liste chronologique nous présente sous le nom de Charles-Angèle, n'était pas français mais canadien. Il naquit au fort de la Rivière-St-Joseph, non loin du lac Michigan. Son père, Claude Collet, servait dans les troupes du détachement de la marine et résidait à cet endroit depuis quelques années.

La mission, portant le même nom que le fort, était desservie par les RR. PP. Jésuites.

C'est dans l'un des registres de cette mission, heureusement conservé, que nous avons trouvé l'acte de baptême de cet enfant dont voici copie :

"L'an mil sept cent vingt-un, le premier jour du mois d'octobre, je Jean S. Pé, prêtre de la compagnie de Jésus, missionnaire à la mission de la rivière S. Joseph, soussigné, ay baptisé le fils né le jour cy marqué dessus de Claude Collet, servant dans les troupes de la marine et de Marguerite Fauché, mariés ensemble, à qui on a donné le nom de Charles-Angé. Le parrain a été le sieur Artel, cadet dans le détachement de la marine, fils du sieur Jacques Artel, écuyer, de la paroisse des Trois-Rivières et Marie-Anne Ferron, femme d'Albert Bonne, voyageur, de la paroisse de la Pointe-Claire, qui ont signé avec moy.

(Signé) Chambly

Marie-Anne feront

J. S. Pé, S. J." (1).

(1) Archives du Séminaire de Québec—Cette signature de Chambly n'est autre que celle du parrain Charles Hertel de Chambly (Cf. Tanguay, *Dict. général*, vol. IV, p. 497). Quant à Claude Collet, père de l'enfant, il était originaire de S. Albin (et non S. Alpin comme l'écrivit Tanguay, III, 112) au diocèse de Châlons, en Champagne. Nous ne savons ni le lieu, ni la date de son premier mariage lequel fut peut-être célébré à la rivière S. Joseph. Le registre que nous avons ne commence qu'en 1720; ce qui précède est perdu. Nous y avons trouvé les actes de baptême de trois enfants de Claude Collet : **Madeleine** le 15 août 1720, **Charles-Angé**, le 1er octobre 1721, et **Marie Madeleine** le 26 août 1725. Le registre mentionne aussi **Marie-Joseph**, comme étant marraine en 1726 "et native de ce lieu."

Claude Collet revint des pays d'en haut vers 1726 ou 1727. Il fait baptiser à Montréal les trois derniers enfants nés de sa première femme.

Charles-Ange, venu tout jeune à Montréal, y fit très probablement ses classes de lettres dans l'une des trois communautés qui y enseignaient déjà le latin depuis longtemps : Jésuites, Sulpiciens ou Récollets (1). Son nom n'apparaît dans les archives du Séminaire de Québec qu'en 1743, au livre des pensions accordées aux élèves pauvres du petit et du grand séminaire.

Après une année de philosophie, croyons-nous, il commença sa théologie le 1er octobre 1744. Le 8 décembre suivant, il reçut la tonsure et les ordres mineurs dans la cathédrale de Québec. Il fut fait sous-diacre le 20 septembre 1747, diacre le surlendemain et prêtre le 23, au même endroit (2).

Moins de deux mois après son ordination, il fut chargé de la desserte de Sorel. Il y demeura trois ans environ et ses actes au registre vont du 4 novembre 1747 au 28 septembre 1750. Il y profita des loisirs que lui laissait son ministère pour travailler sur les anciens registres de cette mission. Il les copia au propre et les refait au besoin, sinon pour le fond, du moins pour la forme. "Tous ces extraits, écrit-il lui-même, en tête de son cahier, ont été pris sur les anciens originaux pour la paroisse de Sorel et abrégés parce que plusieurs sont défectueux." Et il signe : "Collet, miss. à Sorel" (3).

Nous aimons à croire que rien d'important n'a été omis ni altéré dans la réfection de ces registres.

Dès son ordination ou peu après, M. Collet avait manifesté le désir de travailler au Séminaire de Québec et de s'y agréger. Les autorités de la maison firent part de ce dessein aux directeurs du Séminaire des Missions Étrangères de Paris qui répondirent le 5 avril 1749 : "—dès que vous penserez qu'il serait avantageux de le recevoir comme agrégé, nous y consentons... pourvu que vous en ayez l'agrément de M. l'Évêque, mais s'il y forme la moindre opposition, il ne faut point y penser afin de se conformer exactement à ce qui a été réglé" (4).

(1) Cf. notre ouvrage : *L'Instruction au Canada sous le régime français*, chapitre des écoles latines.

(2) Archives de l'Archevêché de Québec.

(3) Archives du Séminaire de Québec—Notes sur les curés du diocèse de Montréal par Jacques Viger. 1850.

(4) Archives du Séminaire de Québec.

Mgr de Pontbriand accorda la permission. M. Collet revint au Séminaire de Québec et y fut agrégé le 12 août 1751.

Comme il avait des parents pauvres à soutenir, il demanda au Séminaire de le laisser jouir de l'honoraire de ses propres messes durant huit années.

Bien que cette faveur ne s'accordât jamais ou du moins très rarement, le Séminaire consentit à faire pareille brèche au règlement mais à la condition que M. Collet, comme les autres prêtres de la maison, resterait chargé des messes de *Requiem* que chacun était tenu d'acquitter à la mort d'un agrégé ou d'un frère donné ou encore lors du décès de l'un des membres de l'union consentie entre les PP. Jésuites et les Messieurs de Saint-Sulpice d'une part, et les prêtres du Séminaire d'autre part (1).

Les directeurs du Séminaire de Paris apprenant la nouvelle de cette agrégation, s'en déclarèrent très contents, d'autant plus que M. de Lalanne, supérieur à Québec ces dernières années et repassé en France en 1750, leur avait parlé très avantageusement de M. Collet (2).

Dès son entrée au Séminaire, M. Collet fut employé à la cure de Québec laquelle était alors unie à cette institution. Il y fit du ministère sans autres interruptions que celles de la maladie, jusqu'à son départ du pays.

Ceux qui ont mis le Récollet Luc Collet vicaire à la cathédrale, de 1753 à 1755, ont fait erreur.

En 1756, dans un mémoire fait à Québec, Charles-Ange se déclare vicaire et ci-devant curé. Il était, de plus, chapelain ou desservant de l'église de la basse ville, alors comme aujourd'hui succursale de la paroisse de Québec. Le curé Récher qui tenait journal à cette époque, comme on sait, écrivait le 30 septembre 1757 que M. Lamieq qui venait de mourir "avait contracté sa maladie en faisant les fonctions de vicaire à la basse ville à la place de M. Collet, depuis quinze jours absents pour raison de santé" (2).

A la fin du mois précédent, M. Collet avait donné trois sermons aux vingt prêtres alors en retraite au Séminaire : sur le zèle de la gloire de Dieu, sur le salut des âmes et le troisième sur les devoirs des confesseurs (2).

(1) Archives du Séminaire de Québec.

(2) Ibid.

Le chapelain de la basse ville ne paraît pas avoir eu une forte santé. Il avait été très gravement malade et jusqu'à la dernière extrémité à l'été de 1756. A l'automne, on écrivait de Québec aux MM. du Séminaire à Paris que M. Collet était bien rétabli et qu'il ne passerait pas en France cette année (1).

M. Collet songeait donc à passer en France et pourquoi? Pensait-il y trouver un climat plus favorable à sa faible constitution? Avait-il là des parents proches? Ni son père ni sa mère assurément, le premier étant décédé en 1749 et sa mère en 1737. Des oncles, des frères, des soeurs, peut-être? Nous n'en savons rien. Nous croyons plutôt qu'il espérait y trouver un bénéfice qui pût lui permettre d'aider à sa famille.

Si tel est le cas, Mgr de Pontbriand rencontra bien ses vues en lui offrant, en 1758, la place laissée vacante dans le chapitre, par la mort du pénitencier, M. Thierry Hazeur. M. Collet accepta, reçut sa nomination le 2 juin et fut installé le lendemain (2).

Le jour même de sa nomination, il renonçait à son agrégation et à la marge de l'acte on lit la déclaration suivante: "Nous supérieur et directeurs du Séminaire avons, d'un commun accord avec M. Collet résilié l'acte d'agrégation ci-contre. (Signé) Collet, Pressart" (3).

Le nouveau chanoine ne devait pas jouir longtemps de sa prébende, au Canada du moins. Treize mois après son entrée dans le chapitre, Québec était assiégé par les Anglais qui entrèrent dans la ville le 18 septembre 1759. Avec la plupart des prêtres résidant à Québec, M. Collet était resté à son poste. Au commencement de juillet, il avait été chargé, conjointement avec le chanoine Cugnet, du soin d'un hôpital ambulancier qui ne dura que vingt jours (4). M. Récher en fait mention dans son journal à la date du 17 juillet (4).

M. Collet se rendit ensuite chez les Mères Ursulines dont le gros de la Communauté était descendu à l'Hôpital-

(1) Archives du Séminaire de Québec.

(2) Archives de l'Archevêché—Registre du Chapitre.

(3) Ibid. Cette note est tirée d'un Etat ecclésiastique et religieux de la ville de Québec durant le siège.

(4) Ibid. Cf. *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. IX, p. 344 et aussi *Siège de Québec*, 1759, sans nom d'auteur. Québec, Fréchette 1836, p. 21.

Général et offrit aux dix religieuses demeurées comme gardiennes au monastère de partager leur sort tout comme le chanoine Resche, leur dévoué confesseur, ce qui fut accepté avec reconnaissance (1). Il était encore là le 14 septembre, jour où Montcalm fut inhumé dans la chapelle des Ursulines. "Étaient présents, dit l'acte, Messires Resche, Cugnet et Collet, chanoines de la cathédrale" (2).

Peu après, et donc à l'automne de 1759 et non en 1760, comme il est dit dans les répertoires, notre chanoine s'embarquait pour la France. Nous avons deux témoignages de l'exactitude de cette date. Le premier est tiré d'une délibération du chapitre de Québec le 2 juillet 1760. On y fait remarquer que M. Collet est parti pour la France, à l'automne de 1759, sur un vaisseau anglais, avec l'agrément de M. Briand qui lui avait permis d'emporter un ornement et un calice pour dire la messe sur le vaisseau (3).

En second lieu, on lit dans le procès-verbal d'une assemblée de chanoines en 1763: "absente Angelo Collet praebendam penitentiarii possidente, in vetere Gallia detegente ab anno quo captum Quebecum ab anglis" (4). absent, demeurant en France depuis l'année que Québec fut pris par les Anglais. Les plus difficiles devront trouver ces textes assez clairs.

M. Tanguay écrit dans son *Répertoire* que les Anglais obligèrent M. Collet à repasser en France en 1760. Un correspondant du *Bulletin* demandait, en juin dernier, si cette affirmation est bien exacte et pour quelle raison ce bon chanoine aurait ainsi été expulsé du pays? Curiosité bien légitime.

Répétons d'abord que M. Collet ne repassa pas en France en 1760 mais qu'il y passa en 1759.

Quant aux raisons pour lesquelles il aurait été forcé par les Anglais de quitter le Canada, nous ne les voyons pas, nous n'y croyons pas non plus. Tanguay dit à peu près la même chose dans l'article qu'il consacre au P. Luc Collet, récollet, lequel, disons-le en passant, était à ce moment à la Belle-

(1) *Les Ursulines de Québec*, vol. I, p. 323.

(2) *Registre de la Cathédrale*.

(3) *Archives de l'Archevêché—Registre du Chapitre*.

(4) *Ibid.*

Rivière. Pourquoi les Anglais auraient-ils ainsi pris les deux Collet en grippe ? Il n'en est rien, pour le chanoine, du moins, qui partit, nous l'avons vu, avec la *permission* de M. Briand, ce qui laisse bien croire qu'il n'était pas chassé du pays, car, en ce cas, qu'aurait-il eu besoin de permission ?

Ce même M. Briand, devenu évêque de Québec, écrivant au Cardinal Préfet de la Propagande, le 3 mars 1766, traite de " désertion " le départ du Canada des chanoines Cugnet et Collet " passés en France avec les troupes françaises " (1).

Une désertion ! Nous voilà loin d'une expulsion. Au reste, les Anglais venaient de promettre que " les habitants de la ville ne seraient point transférés ni tenus de quitter leurs maisons " et que des " sauvegardes seraient données à toutes les personnes religieuses ainsi qu'à M. l'évêque, etc." (2).

En résumé, et jusqu'à preuve du contraire, nous continuerons à croire et à dire que le chanoine Collet a quitté le pays de son plein gré et pour accomplir un dessein formé depuis plusieurs années. Qu'il ait profité de l'occasion et pris passage sur l'un des vaisseaux anglais affectés au transport des troupes françaises en France, nous n'y voyons rien que de très naturel dans les circonstances.

M. Collet ne devait pas revoir son pays natal. Il se retira à Thiais, petite localité située à quelques kilomètres au sud de Paris. Était-il là chez des parents ? N'y remplissait-il pas les fonctions de curé ou de vicaire ?

C'est possible, mais nous n'avons encore rien trouvé à ce sujet. Nous savons seulement qu'il y vécut encore plusieurs années pendant lesquelles il entretenait une correspondance régulière avec quelques amis du Canada, entre autres M. Pouget, curé de Berthier-en-haut, et M. Gravé, du Séminaire de Québec. Il écrivait à ce dernier en 1792 :

" Je suis toujours très reconnaissant de vos services. Je le serais encore plus si vos lettres étaient moins laconiques et

(1) L'abbé Auguste Gosselin : *L'Eglise du Canada après la Conquête*, première partie, 1760-1775, p. 153. Copie de cette lettre est à l'Archevêché de Québec.

(2) Articles 5 et 6 de la capitulation de Québec. Cf. *Documents concernant l'Histoire Constitutionnelle du Canada*, par MM. Shortt et Dougherty, Ottawa, 1911, vol. I, p. 2.

que vous voulussiez bien entrer dans quelques détails qui m'intéressent infiniment. Vos grandes occupations me prirent sans doute de cet avantage.

“Pour ce qui regarde notre pauvre royaume, vous savez que j'ai la bouche fermée. Il faut non seulement souffrir, mais souffrir avec patience. Nous avons grand besoin du secours d'en haut et même de miracle pour notre établissement. Je vous engage ainsi que tous mes compatriotes à le demander instamment pour nous. Je vous prie de présenter mes respectueux hommages à tous nos Prélats (1).

(signé) Collet, prêtre.”

Du fond de sa retraite à Thiais, le chanoine s'occupait encore de ceux des siens qui vivaient en Canada. Chaque année, depuis 1780, au moins, il envoyait des secours par l'intermédiaire des séminaires de Paris et de Québec à sa soeur, Mademoiselle Collet. Or, une entrée dans nos livres de comptes, en juillet 1793, nous apprend que cette demoiselle Collet n'était autre que Madame Pierre Lefebvre Laciseray, demeurant à l'île Dupas. Elle était née à Montréal et y avait été baptisée le 11 décembre 1729 sous le nom de Marguerite-Élizabeth.

Ce compte de 1793 est le dernier que nous ayons trouvé et nulle part après cette date il n'est question de M. Collet dans nos archives. Aurait-il succombé lui aussi aux horreurs de la Révolution ? La chose n'est pas impossible.

Nous aurions été curieux de savoir comment l'ancien chanoine de Québec vivait à Thiais et quels revenus lui permettaient d'envoyer quelque chose à sa soeur chaque année. Il n'était certainement pas riche des biens de ce monde lorsqu'il quitta le pays. L'abbé Gosselin assure, dans son *Histoire de l'église du Canada avant la conquête* (2), “qu'il était sans le sou” et que le chapitre avait dû lui prêter, outre un calice et des ornements, une “certaine somme d'argent”, pour son voyage. Nous le croyons sans peine. Nous pouvons même en donner une nouvelle preuve.

En 1756, M. Collet avait été gravement malade. Il fit appeler le notaire Saillant le 20 juin et lui dicta ses dernières

(1) Archives du Séminaire de Québec—Ces Prélats dont parle ici M. Collet étaient NN. SS. Briand, Hubert et Bailly.

(2) Première partie, p. 2.

volontés. Tout son avoir consistait en sa bibliothèque, un peu de linge et une volière.

Il donnait ses livres et son linge à son frère Jean-Baptiste, étudiant au petit Séminaire. Mais dans le cas où il ne se ferait pas prêtre il n'aurait que la moitié de la bibliothèque, le reste devant aller à la cure de Sorel. Sa volière et les oiseaux qui l'occupent seront vendus au profit des pauvres de la paroisse de Québec. Et c'est tout. Pas un sou pour des messes : il compte sans doute sur celles que le Séminaire fait dire à la mort de ses agrégés. Pas un sou pour ses parents ; ils ont déjà reçu tout ce qu'il a pu économiser depuis son entrée au Séminaire.

A partir de 1758, sa prébende lui donnait six à sept cents livres par an. Combien de temps lui fut-elle payée ? C'est ce que nous ne pouvons dire.

Ce prêtre canadien peut avoir eu ses défauts mais il ne manquait ni de talent, ni de dévouement, ni de courage. Autant que bien d'autres, son nom mérite d'être conservé dans nos annales.

AMEDEE GOSSELIN, P^{TR}E

OUVRAGES PUBLIES PAR FEU J.-EVARISTE
PRINCE

Esquisse historique. La politique Cartier-Macdonald. Conférence prononcée au club Cartier-Macdonald, le 1er mars 1894. Publié par la Cie du journal La Semaine politique. Imprimé par la Compagnie d'Imprimerie Commerciale, Québec—1894. 29 pp.

Le Séminaire de Nicolet. Souvenir des fêtes du centenaire, 1803-1903. Récit des fêtes, adresses, discours, poésies, etc. Québec, Imprimerie Édouard Marcotte, 82, rue Saint-Pierre—1903. 248 pp.

Étude historique. Edouard Richard et son oeuvre "Acadia". Conférence prononcée le 1er d'avril 1909, à l'université Laval, sous la présidence de Mgr J.-C.-K. Laflamme, recteur. Québec, Imp. de la Revue franco-américaine—1909. 30 pp.

LE PÈRE LUC COLLET, RÉCOLLET

On connaît peu de chose sur ce religieux. Si nous en parlons ici c'est pour aider, suivant nos moyens, à ceux qui voudraient faire sa biographie.

Ce récollet était-il le frère de Charles-Ange Collet, chanoine de Québec ? Les auteurs de répertoire le disent et nous pensons comme eux. En ce cas, il serait né lui aussi très probablement du moins, au fort de la Rivière-Saint-Joseph. Son acte de tonsure met sa naissance au 3 novembre 1715. Malheureusement, le registre que nous avons de cette mission ne remontant pas plus haut que 1720, il nous a été impossible de contrôler. Nous ferons remarquer seulement que Marie-Joseph, fille de Claude Collet, marraine en cet endroit en 1726, est dite dans l'acte, " native de ce lieu ". Elle devait être âgée de dix à douze ans alors. La famille était donc au fort St-Joseph dès 1716 et probablement avant. Cette mission existait du reste depuis la fin du XVII^e siècle.

Quoi qu'il en soit, nous n'avons rencontré nulle part le nom de Luc Collet avant le jour de sa tonsure qu'il reçut, ainsi que les ordres mineurs et le sous-diaconat, le 22 décembre 1752. Dans l'acte, on l'appelle Léonard-Philibert (et non Philippe) Collet alias Frère Luc, récollet.

Le diaconat lui fut conféré le lendemain et la prêtrise le 24 février 1753. Il avait donc 37 ans accompli.

Le P. Luc ne tarda pas à être employé comme aumônier des forts du pays de la Belle-Rivière et autres adjacents. Nous ne serions pas surpris si nous apprenions qu'il fut chargé d'accompagner les hommes que Duquesne envoyait à la Rivière Ohio pour renforcer le détachement de Marin, au printemps de 1753. En tous les cas, il était à Chatacouin, non loin du lac Érié, en juillet 1754, et le 15, l'abbé Forget-Duverger qui lui donne un bon de 70 livres, pour effets à lui cédés, le déclare " aumônier du parti de la Belle Rivière."

Le 11 juin 1755, il était à Niagara, en route pour le fort de la Presqu'île où il était attendu avec impatience à cause du grand nombre de malades qui s'y trouvaient. Il y était à

(1) Cf. Rochemonteix : *Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVIII^e siècle*, vol. III, pp. 487 et 513.

peine rendu que M. de Contrecoeur, commandant du fort Duquesne, le demandait avec instances à Benoist, alors en charge du commandement à la Presqu'île. Lui aussi, il avait des malades à son poste et la présence d'un prêtre y était nécessaire, au moins pour quelque temps.

Benoist s'exécuta, mais à regret. Le 16 juillet, il fit partir le P. Luc avec Joncaire et il écrivait à M. de Contrecoeur : " Je vous prie de me renvoyer le P. Luc le plus tôt possible. Il est incessamment nécessaire ici, ce poste étant l'entrepôt de tous les malades ; d'ailleurs la privation d'un aumônier me rendrait le fort encore plus odieux " (1).

Le P. Luc continua à desservir ainsi, croyons-nous, les différents forts établis dans cette région jusqu'à ce que les Anglais s'en fussent emparés.

Il revenait tout de même à Québec de temps en temps puisqu'il fait des actes à Ste-Foy, près Québec, les 22, 27 et 28 mars 1755. Mais disons tout de suite que ce n'est pas lui qui fut vicaire à la cathédrale à Québec, mais son homonyme, sinon son frère, Charles-Ange Collet, comme nous l'avons démontré ailleurs.

Au commencement de 1760, il était aumônier quelque part sur la Belle-Rivière. Il le dit lui-même dans un acte qu'il fait à Détroit le 14 janvier. Il signe encore un acte au même endroit le 22 mars (2). Il retourna ensuite à sa mission, chez les Kaskakias peut-être. Il y était certainement en 1763-64. De Volney fait mention de lui dans une lettre écrite des Cahokias le 24 janvier 1764. Au reste, les registres de cette mission sont tenus par le P. Luc du 29 juin 1764 au 30 mai 1765. C'est à Ste-Anne du fort de Chartres qu'il mourut subitement le 5 septembre 1765. Voici l'acte de sépulture dont nous avons copie : " Le cinq septembre 1766 le R. P. Luc Collet missionnaire franciscain qui desservait cette église mourut subitement. Son corps a été inhumé près du sanctuaire, vis-à-vis l'autel, jour et an que dessus. En foy de quoy, j'ai signé le présent.

(Signé) Meurin, S.J., prêtre, missionnaire" (3). X

(1) Archives du Séminaire—Fonds Verreau.

(2) Nous devons ce renseignement à l'obligeance de M. l'abbé Georges Paré, du diocèse de Détroit.

(3) Cet acte est extrait d'un article du *Shepherd of the Valley*, 1852.

Le 24 mai 1768, le même Père Meurin faisait transporter les corps de l'abbé Joseph Gagnon, ancien desservant de cette église, et du Père Luc, "dignes missionnaires", dans le cimetière de Saint-Joseph de la Prairie-du-Rocher. Il annonçait cette translation à Mgr Briand, évêque de Québec dans une lettre du 11 juin 1768 (1). Mais ce que raconte le P. Meurin de cette cérémonie est si peu clair que l'on pourrait se demander si cette translation a eu lieu du fort de Chartres à la Prairie-du-Rocher ou vice versa.

Pour dissiper tout doute à ce sujet, voici l'acte dont nous avons une bonne copie sous les yeux :

"Ste-Anne-du-Fort-de-Chartres.—L'an mil sept cent soixante-huit, le vingt-quatrième jour du mois de mai, Nous prêtre soussigné, de la Compagnie de Jésus, Vicaire général de Monseigneur l'évêque de Québec.

"Vu la ruine prochaine de l'église Ste-Anne-du-fort-de-Chartres sur le point de tomber dans le fleuve, on a fait déterrer et transporter en la chapelle St-Joseph de la Prairie-du-Rocher, pour y être inhumé de nouveau, le corps de M. J. Gagnon, prêtre, curé du fort de Chartres et dépendances, lequel on a inhumé dans le cimetière, du côté de l'évangile, avec les cérémonies accoutumées.

"Le même jour et en même temps, j'ai rendu le même honneur au corps du révérend Père Luc Collet que j'ai inhumé du côté de l'épître, près du sanctuaire de la dite chapelle.

"En présence des habitants qui y ont assisté avec grands sentiments de reconnaissance. En foi de quoy j'ai signé le présent avec les sieurs Jean-Baptiste Barbeau et Aymé Comte, marguilliers.

(Signé) B. Barbeau, Aymé Comte,
S. L. Meurin, vic. général."

Bien que le bon Père dise que les corps ont été transportés dans la chapelle de la Prairie-du-Rocher, pour y être "inhumés de nouveau", il est évident par la suite de l'acte que cette seconde inhumation eut lieu dans le cimetière, lequel, suivant l'ancienne coutume, entourait le sanctuaire sinon toute la chapelle moins la façade.

(1) Publiée dans l'édition des *Relations des Jésuites etc.*, de Thwaites, Burrows & Co., Cleveland, Ohio, vol. 71, p. 388—L'original de cette lettre est à l'Archevêché de Québec.

On ne pourra donc plus dire, à moins de s'en tenir aux répertoires, que le P. Luc Collet est allé mourir en France. Quant à sa prise par les Anglais en 1759 et son voyage forcé en Angleterre, nous attendrons des preuves pour y croire.

AMEDEE GOSSELIN, P^{TRE}

LES PREMIERS CHIRURGIENS DE L'HOTEL-DIEU DE MONTREAL

A l'Hôtel-Dieu de Montréal, dans le vestibule, sur une très belle plaque de granit ornée d'un médaillon en bronze de Jeanne Mance, on a gravé les noms des chirurgiens et des médecins qui furent attachés à cet hôpital fameux, depuis les débuts de la colonie. Malheureusement, il se rencontre sur cette plaque qui doit nous renseigner des erreurs évidentes.

Le premier nom inscrit est celui de *T. Bouchard* avec les dates 1648-1663. Or le chirurgien Bouchard se prénom-
mait Étienne, il n'arriva à Montréal qu'en 1653 et mourut en 1676.

Plus bas, on lit le nom de *J. Martinet dit la Tourblanche*. Pourtant ce chirurgien qui signe ou est nommé des quantités de fois dans les actes de l'état civil et dans les documents judiciaires signe Martinet de Fonblanche.

Tourblanche est le surnom d'un autre colon de Montréal de la même époque.

Plus bas encore, on lit *P. Lafond*, alors que dans les documents on lui donne le prénom de Simon.

Par ailleurs, on laisse de côté Jean Poupée qui lui était à Montréal en 1643 et a mis au monde les premiers enfants blancs nés à Montréal.

L'on ignore que Martinet de Fonblanche et Forestier furent engagés par contrat notarié, à l'Hôtel-Dieu, dès 1681 puisque sur la plaque la date d'entrée de Martinet est fixée à 1686 et celle de Forestier à 1698.

L'Hôtel-Dieu qui a été dévasté par l'incendie une couple de fois a dû perdre la plupart de ses anciens papiers, malgré cela, avec quelques fouilles dans les archives, on aurait pu éviter de buriner des assertions erronées.

E.-Z. M.

L'ABATTAGE EN CARENE A LA MER

Pour l'avantage de ceux qui ne sont pas familiers avec la navigation, il est peut-être bon de rappeler qu'en terme de marine, abattre en carène, c'est mettre un vaisseau sur le côté, lorsqu'on veut travailler à la carène, ou à quelque endroit qui n'est pas hors de l'eau. L'opération ne se pratique guère qu'en cale sèche, et pour cause. Cependant, Jal, dans son *Glossaire nautique* (p. 40), signale le cas unique d'un abattage en carène en pleine mer. Il m'a semblé que cet exploit valait d'être noté par le *Bulletin des Recherches Historiques*, parce qu'il eut pour héros l'un des grands marins de la France qui ont été le plus étroitement mêlés à notre histoire, M. de la Galissonnière.

Voici le passage de Jal qui s'y rapporte :

“Le marquis de la Galissonnière, commandant une frégate expédiée de Québec, avec des dépêches importantes pour le gouvernement français, abattit son bâtiment en carène à la mer. Voici dans quelles circonstances. La frégate marchait mal, parce que, sans doublage de cuivre—on ne doublait pas encore à cette époque les bâtiments avec des feuilles de cuivre (1750-60)—et ayant fait un long séjour en rade, sa carène se trouvait chargée jusqu'à la flottaison de mousses et de coquillages. La Galissonnière faisait de la voile autant que le permettait sa mâture, mais il ne parvenait pas à hâter la marche du navire ; cependant il approchait de France, et en était à 150 lieues environ, quand une corvette qu'il rencontra l'avertit que des divisions anglaises croisaient à tous les atterrages. Les ordres du capitaine de la Galissonnière étaient d'éviter l'ennemi, afin d'assurer le succès de sa mission ; mais, pour éviter l'ennemi, il fallait pouvoir prendre chasse, et fuir avec une rapidité dont la frégate était incapable. Un calme survint alors ; la Galissonnière jugea qu'il devait être un peu long ; et aussitôt il prit une résolution qui devait le sauver. Il fit mettre à la bande son bâtiment sur un bord, le fit nettoyer, gratter, suiver ; puis le redressa pour le mettre à la bande sur le bord opposé, et lui faire subir la même opération de propreté. Quand il eut achevé, le temps l'ayant servi à souhait, il remit à la voile.

La frégate avait retrouvé son ancienne marche, et en peu de jours elle arriva au port. Le fait que nous venons de citer—le seul exemple connu sans doute d'un abattage en carène exécuté à la mer—nous fut attesté par M. Néan, qui, à la suite d'une note détaillée qu'il nous envoya, il y a quinze ans, sur cette action hardie, nous écrivait : "Ce trait m'a été raconté, il y a bien des années, par un parent ortogénaire qui se trouvait, en qualité de garde-marine, à bord de la frégate de M. de la Galissonnière." Les papiers des Archives de la Marine ne nous ont rien montré qui pût nous mettre à même d'attester la vérité du récit qu'on a eu la bonté de nous transmettre ; mais nous devons dire que le carton de Barrin de la Galissonnière est loin d'être complet. Outre les pièces relatives à la campagne terminée par la prise de Mahon (1756), il ne contient que peu de chose sur les navigations et les commandements de l'illustre capitaine."

M. de la Galissonnière fut certainement l'un des gouverneurs les plus remarquables de la Nouvelle-France et je me demande si l'on a rendu pleine justice aux services éminents qu'il a rendus pendant sa trop courte administration. On ne saurait trop regretter que son règne ne se soit pas prolongé pendant la Guerre de Sept Ans. Le petit fait que nous venons de relater montre qu'il avait, entre autres dons précieux, l'esprit de décision.

AEG. F.

QUESTION

Lors de son voyage aux Trois-Rivières en 1749, (p. 196), Kalm ayant été hébergé par un couple d'octogénaires, s'amusa à les faire causer sur les choses de leur jeune temps. Entr'autres faits, le vieux Canadien lui raconta qu'il était à Québec en 1690" lorsque les Anglais assiégèrent la ville et qu'il se rappelait avoir vu l'évêque parcourir les rues, vêtu de ses habits pontificaux, *sabre en main*, pour relever le courage des soldats".

Cette assertion est-elle confirmée ?

E.-Z. M.

UNE INSCRIPTION ENIGMATIQUE

Dans le quartier Notre-Dame-des-Neiges, au versant nord du Mont Royal, en une localité élevée et jolie, d'où la vue se porte sur de vastes étendues, fermées à l'horizon par le profil bleuâtre des Laurentides, existe à l'ouest de l'ancien chemin pittoresque de la côte des Neiges, une maison deux fois séculaires, mais de fort belle apparence sous sa toilette moderne. Construite en moellons et assez spacieuse, son intérieur renferme un rez-de-chaussée surmonté d'un toit à pointe aiguë, dans lequel est un étage et un grenier. Cette habitation avec ses dépendances et une terre de bonne dimension portent aujourd'hui le nom de ferme des RR. Soeurs de Sainte-Croix.

Quelques religieuses et des domestiques assurent le service de cette exploitation agricole.

Contre l'ordinaire, la façade de l'habitation n'est pas tournée du côté du chemin qui dévale de la montagne ; c'est le pan droit de la maison que le passant aperçoit. La porte principale s'ouvre au sud, au-dessus de cette porte et sous le toit qui s'allonge pour couvrir la galerie, le visiteur averti, aperçoit une grosse inscription qui interloque les archéologues.

Tout d'abord, le dessin semble reproduire les lignes d'un éventail ou d'un arbre à plusieurs branches ; plus bas, en gros chiffres on lit : 1723, au-dessous est une niche assez grande dans laquelle loge une statuette de la Vierge peinte en blanc ; plus bas encore, sont les lettres suivantes, sur deux lignes :

N I S O N P. A. B
N T D A M D N G

A notre avis, la dernière ligne signifie Notre-Dame-des-Neiges, mais la première ligne reste indéchiffrable. Est-ce l'abréviation d'une prière, d'un cantique, d'une invocation ?

La présence de la statuette pourrait justifier cette conjecture. En tous cas, il semble probable que 1723 donne la date de la construction de la maison que nous avons examinée en détail et qui nous paraît bien par ses matériaux et son style dater du 18^e siècle.

Nous avons cru qu'un relevé des familles qui ont possédé cet immeuble nous donnerait la clef de l'énigme et nous nous sommes attaché à cette tâche. Mais notre espoir a été frustré. Imaginant, cependant, que notre relevé offre quelque intérêt, car il remet en mémoire des noms qui préoccupent les généalogistes et les héraldistes, sinon les historio-graphes, nous le présentons ici, aussi brièvement que possible. La terre des Soeurs de Sainte-Croix fut concédée le 30 avril 1698 par l'abbé Dollier de Casson, supérieur du Séminaire de Montréal, à Guillaume Le Cavelier, armurier de Montréal. Ce colon décéda en 1708. Sa veuve Barbe Baudry épousa Pierre Hablin en 1713 et elle mourut en 1744.

L'année suivante, inventaire des biens de la communauté fut fait par les héritiers qui vendaient alors la terre de Notre-Dame-des-Neiges avec ses dépendances à Louis Prudhomme, bourgeois important de Montréal. Ce négociant était fils de Pierre Prudhomme qui fut compagnon de M. de La Salle et qui a laissé son nom à un fort des Illinois. (1)

Louis Prudhomme hérita de son père le goût des aventures et des affaires. Il se fit marchand voyageur et, plus heureux que l'auteur de ses jours, il atteignit la fortune rapidement. A l'âge de 36 ans, il épousait Louise Marin de la Malgue qui lui donna plusieurs enfants dont deux filles survécurent.

L'une Marie-Amable (Jeanne) épousa en premières nocces Louis Coulon de Villiers, capitaine d'infanterie, mort en 1757, et, en secondes nocces, Michel-Marie-Avice Mongon de Surimeau, chevalier, seigneur de la Garde, capitaine au régiment de Berry.

Lors de la cession, M. et Mme Mongon allèrent demeurer en France et ne revinrent pas au Canada. (2)

L'autre demoiselle Prudhomme, prénommée Marie-Louise, se maria deux fois également. En premières nocces, elle épousa Louis de Bonne, chevalier de Saint-Louis et ca-

(1) Voir notre notice sur Pierre Prudhomme dans le **Bulletin des Recherches Historiques**, 1922, p. 28.

(2) Tanguay a consacré deux notices à ce gentilhomme : une au nom d'Avicé, vol. II, p. 88, et l'autre au nom de Mongon, vol. VI, p. 125. M. Aegidius Fauteux nous assure que contrairement à Tanguay et aux documents que nous avons sur les yeux, il faut dire Mongon et que les auteurs, en France, sont d'accord sur ce point.

pitaine, et en secondes nocés Joseph-Dominique-Emmanuel Le Moyne de Longueuil.

Le sieur Louis Prudhomme qui avait été lieutenant-colonel des milices de Montréal sous le régime français, mourut le 28 mars 1769, âgé de 76 ans. Il laissa des biens considérables à sa femme et à ses deux filles. Mme Prudhomme décéda en 1780 et comme M. Mongon de Surimeau, qualifié dès lors du titre de "haut et puissant seigneur" vivait en l'ancienne France avec sa femme, on choisit pour liquider la succession de feu Louis Prudhomme, l'honorable Dominique-Emmanuel L. de Longueuil qui lui-même était grand propriétaire ayant hérité de la seigneurie de Soulanges et de la Nouvelle-Longueuil. Le 3 novembre 1795, par devant maître Chaboillez, M. LeMoyne de Longueuil et sa femme cédèrent leur terre de la Côte-des-Neiges, à Pierre Durand-Desmarchais l'aîné, tanneur. La terre avait alors quatre arpents de front par vingt arpents de profondeur.

Madame de Longueuil mourut en 1799 et son mari en 1807. Celui-ci n'ayant pas d'héritier de son nom laissa la plupart de ses biens à son neveu Jacques-Philippe Saveuse de Beaujeu et c'est ainsi que la seigneurie de Soulanges et de la Nouvelle-Longueuil passa aux de Beaujeu. La terre de Notre-Dame-des-Neiges resta dans la famille Durand-Desmarchais au-delà d'un siècle, car ce n'est qu'en 1908 que les demoiselles Philomène et Élixa Desmarchais abandonnèrent leur immeuble aux RR. Soeurs de Sainte-Croix.

Ce défilé de noms d'artisans, de bourgeois et de nobles qui se rattachent à ce coin de terre n'a pu nous procurer la solution de l'énigme qui, le suppose-t-on, est l'oeuvre d'un maçon ou d'un tailleur de pierre malhabile dans l'art de sculpter. Cela se voit dans l'imprécision des contours des chiffres et des lettres et dans le fait que les N sont partout renversés. Est-ce cet artisan ou ceux qui l'employaient qui ont rédigé l'abréviation ? En tout cas, il semble que l'auteur de ces deux lignes n'a suivi aucune règle et qu'il s'est laissé guider par le hasard.

S'il a voulu défier les curieux, il a réussi. Mais quelque lecteur du *Bulletin*, plus sagace, voudra peut-être nous aider à rétablir la phrase ou l'expression que l'abréviation, plus haut citée, résume de façon si embarrassante.

E.-Z. MASSICOTTE

LE SIEUR REINE

Dans son *Essai de bibliographie canadienne* (I, 4283), sous la rubrique : Autographes et Manuscrits, M. Philéas Gagnon catalogue une lettre d'un nommé Reine qui aurait été d'après lui "l'un des administrateurs des finances du Canada sous les ordres de l'intendant Bigot."

"Reine, précise M. Gagnon, fut arrêté en octobre 1762, enfermé à la Bastille, et interrogé par le commissaire au Châtelet Dupont. Il fut admonesté et renvoyé (déc. 1763) avec 26 autres de ses collègues."

Quelqu'un a-t-il jamais rencontré ailleurs le nom de Reine, comme "l'un des administrateurs des finances du Canada sous Bigot"?

Ce nom du moins ne se trouve pas sur la liste des personnes impliquées dans l'affaire du Canada, ainsi que M. Gagnon aurait pu le constater lui-même en recourant au jugement de 1763 dont il possédait une copie (*Essai de bibliographie*, I, 1836).

De plus, il est certain qu'en octobre 1762 il n'y eut pas de prisonnier du nom de Reine à la Bastille. M. Funck-Brentano, dans son grand ouvrage sur les Lettres de Cachet, a relevé, d'après les listes d'écrous, et dans l'ordre chronologique, les noms des individus incarcérés à la Bastille, et en octobre 1762, non plus qu'à aucune autre date, il ne mentionne de sieur Reine, tandis qu'il mentionne à leur date tous les autres personnages que nous savons avoir été à la Bastille lors de l'affaire Bigot.

M. Gagnon reproduit la lettre de Reine adressée au comte de Saint-Florentin. On y voit que l'auteur se plaint d'être sous arrêt et craint d'être ruiné, ayant des affaires considérables avec le Roi pour l'émigration des Acadiens.

Reine a certainement été arrêté, puisque sa lettre l'atteste, mais il pouvait l'être fort bien ailleurs qu'à la Bastille, par exemple au Châtelet. Selon toute apparence, M. Gagnon l'a cru Canadien parce que, d'après sa lettre, il s'occupait de l'émigration acadienne, et de ce que, Canadien, il était arrêté en 1762, il n'y avait plus qu'un pas à conclure qu'il était impliqué dans l'affaire Bigot.

AEG. F.

ISABEL-DUHAMEL

On est parfois tenté de croire que tous les Canadiens français sont plus ou moins parents. L'arbre généalogique que nous communiquons le R. P. Leclerc, recteur de Sainte-Anne de Beaupré, justifie presque cette assertion. Comme il intéresse d'autres familles que la mienne, je crois devoir transmettre ce document au *Bulletin des Recherches Historiques*.

	Thomas Isabel
	M. Madeleine Fortier
	S. Laurent, 1731.
	I M. Angélique Isabel
	Chs. Cinq-Mars
	1763
	II Généré Cinq-Mars
	Augustin Audet
	III M. Joseph Audet
	Frs. Duhamel,
	1825—Contrecoeur
	IV Mgr J.-Thomas Duhamel
	Archevêque d'Ottawa.
Charlotte Isabel	
Nicolas Lapierre	
1762	
Frs Lapierre	
Cécile Gosselin	
1799	
Soulanges Lapierre	
Joseph Gosselin	
1836	
Mgr David Gosselin	

Malgré mes recherches, je n'ai pu dénicher le millésime du mariage Audet-Cinq-Mars.

Thomas Isabel est un ancien paroissien de St-Laurent, I. O. Il est aisé de localiser sa terre, qui a changé de nom lors du mariage de sa fille Charlotte avec Nicolas Lapierre, mon aïeul maternel. Puis, ce bien de famille a cessé d'être Lapierre, il y a une trentaine d'années, lorsque son propriétaire—Célestin Lapierre—l'a cédé à son neveu Michel Gosselin. Actuellement, il appartient à M. Ernest Boilard.

Mgr Duhamel a été ce qu'on appelle un soldat heureux. Sa famille, m'a raconté une fille de son parrain, était tellement pauvre que celui-ci, comprenant son embarras, lui offrit de tenir sur les fonts baptismaux le nouveau-né, qui devait être archevêque d'Ottawa. Si on l'avait présenté, les parrains n'eussent sans doute pas manqué.

Thomas Isabel a été, je crois, le dernier représentant de

cette famille inscrite sur le calendrier paroissial de St-Laurent, après une courte étape à Sainte-Famille. Comme tant d'autres, elle essaima de bonne heure, traversa sur la rive sud du St-Laurent, et l'un de ses membres était déjà rendu à Contrecoeur lorsque naquit Mgr Duhamel.

La famille Isabel est encore bien vivante dans son coin de Normandie, et alliée aux familles Gosselin de Thury-Harcourt.

CHANOINE D. GOSSELIN

UNE NOTE DE M. DE BOUGAINVILLE SUR LORETTE

27 décembre 1756—J'ai été aujourd'hui entendre la messe à Lorette. C'est un village de Sauvages hurons, à deux lieues de Québec. Leurs maisons sont bâties de pierre. Ils possèdent leurs terres en propriété avec les mêmes redevances et la même police que les habitants français. Ils sont tous catholiques, bons ou mauvais, car ils sont toujours Sauvages autant que ceux qui sont le moins apprivoisés. Ils ont à leur tête un missionnaire Jésuite. Ils assistent régulièrement aux offices ; les femmes dans l'église sont séparées des hommes, les uns chantent après les autres, et le chœur des femmes est assez harmonieux. Elles chantent à l'unisson. On les prendrait pour un chœur de nos religieuses, à l'exception que presque toutes les Sauvagesses ont la voix singulièrement mélodieuse. Ce qui m'a le plus frappé, c'est un Sauvage qui servait la messe avec un surplis. J'ai cru voir le loup berger.

Nous avons diné chez un habitant chez lequel j'ai vu de la laine superbe. Si on incitait ici les habitants à avoir beaucoup de moutons, on tirerait du Canada une grande quantité de laine de la plus belle espèce. Les brebis y portent très souvent deux agneaux, fécondité qu'elles n'ont pas en France. Cet article des laines est important pour le commerce et demande une attention particulière—(*Journal de l'expédition d'Amérique commencée en l'année 1756, le 15 mars*).

LE MANOIR SEIGNEURIAL DE TERREBONNE

Le 23 décembre 1673, la Compagnie des Indes Occidentales concédait au sieur Daulier-Deslandes deux lieues de terre de front sur la rivière Jésus autrement appelée la rivière des Prairies, à prendre depuis les bornes de la seigneurie de la Chesnaye, en montant, vis-à-vis l'île Jésus, sur deux lieues de profondeur. C'est la seigneurie qui porta plus tard le nom de Terrebonne.

M. Daulier-Deslandes ne vint jamais dans la Nouvelle-France et, le 25 octobre 1681, il vendait sa seigneurie au sieur Louis LeCompte Dupré, riche négociant de Montréal.

Après la mort de M. LeCompte Dupré, sa veuve, Cathérine Saint-Georges, vendit sa seigneurie à François-Marie Bouat, lieutenant-général de Montréal.

Le 12 septembre 1721, l'abbé Louis Lepage de Sainte-Claire devenait à son tour propriétaire de la seigneurie de Terrebonne.

Après la Conquête, cette seigneurie fut vendue à MM. McTavish et McKenzie. Elle fut achetée par l'hon. Joseph Masson, le 31 décembre 1832, au prix de 25,150 louis sterling.

Un peu après 1848, la veuve de l'hon. M. Masson faisait construire un nouveau manoir seigneurial à Terrebonne. La construction dura six ans et coûta, dit-on, près de \$80,000. Madame Masson en prit possession la veille de Noël de l'année 1854. La digne châtelaine devait y mourir le 27 novembre 1883, assisté par le saint Mgr Bourget, qui lui répétait : "Oui, votre maison est splendide, madame, mais celle que vous habiterez bientôt est encore bien plus belle..."

Le château Masson est aujourd'hui occupé par le Juvénat des Pères du Très Saint Sacrement.

Sous le titre *Étapes d'un manoir canadien*, le Père Boismenu, S.S.S., vient de publier l'histoire du château Masson. Ce petit volume est instructif et édifiant.

L'ORAISON FUNEBRE DE Mgr DE LAUBERIVIERE.

Le *Bulletin* a publié en octobre 1908 (XIV, 303) le texte intégral de l'oraison funèbre de Mgr de Lauberivière, prononcée en la cathédrale de Québec le 26 août 1740.

Mgr Amédée Gosselin qui avait communiqué ce texte à l'éditeur n'a pas fait connaître l'auteur de cette oraison funèbre, sans aucun doute parce qu'il l'ignorait lui-même, n'ayant eu entre les mains qu'une copie anonyme. Une note que je trouve dans les cahiers manuscrits de M. l'abbé Faillon me permet heureusement de combler cette lacune. L'érudit historien, après en avoir cité des extraits qui correspondent exactement avec ce qu'a publié le *Bulletin*, nous apprend que l'oraison funèbre de Mgr de Lauberivière a été prononcée par M. l'abbé Joseph Hourdé. C'est le même M. Hourdé dont Mgr Tanguay dit dans son *Répertoire*, et d'après une chronique, qu'il passa pour grand prédicateur en son temps. Né en 1688 à Notre-Dame des Vignes dans le Soissonnais, il fut ordonné prêtre en 1715, et après avoir été vicaire à St-Sulpice de Paris pendant quelques années, il vint au Canada en 1723. De cette époque jusqu'à sa mort, le 10 mai 1760, il desservit successivement Saint-Laurent, la Pointe-aux-Trembles et la Rivière-des-Prairies.

AEG. F.

QUESTIONS

Où fut publié pour la première fois la chanson de ce pauvre Isidore Bédard *Sol canadien ! terre chérie ?* Elle est reproduite dans le *Répertoire national* de Huston, mais devait circuler dans la province de Québec depuis 1830 ou 1835.

Chant.

Quel est ce M. de Montigny dont il fut question comme coadjuteur de Québec sous le régime français ? C'est Monsieur Dosquet qui eut l'honneur. Le chanoine Hazeur de Lorme disait de M. de Montigny qu'il était connu dans tout le Canada. Avait-il vécu ici ?

N. X. X.

LE MONITOIRE SOUS LE RÉGIME FRANÇAIS

Le monitoire, qui était envoyé au prêtre par l'évêque sur la réquisition du juge laïque, était lu du haut de la chaire par le curé ; il avait pour but " de découvrir des faits secrets, pour parvenir à la décision d'une affaire civile ou criminelle en obligeant sous peine d'excommunication, ceux qui en avaient quelque connaissance à révéler à la justice ce qu'ils savaient " (1).

Le monitoire, dans son préambule, contenait d'ordinaire le récit du crime, les circonstances dans lesquelles il s'était accompli, le signalement détaillé de ses auteurs. Il engageait ensuite les coupables à venir à satisfaction, et ceux qui étaient instruits de quelques particularités à les révéler dans la huitaine.

Neuf jours plus tard, après avoir lu le mandement ou quérémonie pour la publication du monitoire, le prêtre déclarait l'excommunication. Lorsqu'elle ne produisait pas d'effet, il recevait souvent de l'official l'ordre de prononcer l'aggrave et la réaggrave.

La réaggrave était fulminée avec des formes solennelles, du haut de la chaire, contre les coupables : " De l'autorité de monseigneur, s'écriait le prêtre, nous les dénonçons excommuniés, aggravés, réaggravés, forclos et frustrés des oraisons, communions, sacrements et bienfaits de l'église, par la cérémonie du son de cette cloche et de l'extinction de cette chandelle." En disant ces mots, le curé sonnait deux ou trois fois, et laissant tomber la chandelle à terre, il l'éteignait avec le pied (2).

En France, au XVIII^e siècle, certains curés de campagne croyaient devoir ajouter à ces formules une exhortation véhémante, dans laquelle ils menaçaient ceux qui s'obstinaient dans leur excommunication d'être changés en loups-garous, comme Nabuchodonosor qui fut changé en bête.

Nos archives nous ont conservé quelques exemples de ces monitoires. Ainsi, en 1661, l'évêque de Laval, sur la re-

(1) Louis de Héricourt, *Les lois ecclésiastiques de France*, 1771, p. 359.

(2) Eveillon, *Traité des excommunications et des monitoires*, 1651.

quête des héritiers d'Ignace Sevestre, commande à tous les prêtres de sa dépendance ayant charge d'âmes d'admonester, suivant les Saints Canons, publiquement et en général, au prône de la messe paroissiale durant trois jours de dimanches consécutifs ou fêtes chômables, tous et un chacun des paroissiens, qui sauraient en quelque manière que ce soit, quelque chose touchant la succession d'Ignace Sevestre qu'ils eussent à le révéler pardevant l'évêque ou son grand vicaire dans quatre jours après la première publication du monitoire sous peine d'excommunication (1). En 1669, à la requête du procureur général, l'évêque lance un monitoire au sujet d'un assassinat commis dans les environs de Montréal. Ceux qui ont eu connaissance de cet assassinat, ceux qui savent où les assassins se sont retirés, ceux qui leur ont parlé, ceux qui les ont vus et leur ont aidé à se sauver, sont tenus de le révéler sous trois jours à peine d'excommunication (2).

Nous citons ceux-là, en particulier, parce qu'ils sont imprimés, mais nous en avons vu des centaines dans les greffes des tribunaux (J.-Edmond Roy, *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, vol. IV, p. 235).

QUESTIONS

Dans un mémoire écrit par un officier qui servait dans les troupes du Canada en 1758, on lit : " Il est aussi un genre de troupe inutile à la guerre présente en Europe qui nous serait de la plus grande utilité en Canada, les Mielets, et troupes légères de Roussilon. Le plus qu'on pourra nous en donner, ce sera le mieux, faisant la guerre presque comme des Sauvages dans un pays de bois et de montagnes tel que le Canada, ils leur seront un merveilleux sujet d'émulation. . . ." Qu'étaient les Mielets ?

R. R.

Quel est cet abbé Robert qui fut fait prisonnier par les Américains en 1775 ?

X. X. X.

(1) *Mandements des évêques de Québec*, vol. I, p. 35.

(2) *Loc. cit.*, I, p. 77.

Cuoq, Liste des ouvrages publiés par l'abbé.....	260
Détention préventive à Montréal au XVIIe siècle, La.....	106
Disparus, Les..... 24, 26, 29, 61, 81, 95, 125, 160, 179, 183,	232
Droit ecclésiastique sous le régime français, Le.....	261, 356
Duhamel, Isabel.....	407
Dunn, Liste des ouvrages publiés par Oscar.....	239
Duplein, L'abbé Benoît.....	273
Duval, Le colonel H.-R.....	221
Enseignement, La carrière de l'.....	320
Entremont, Bénoni d'.....	160
Epluchettes de blé-d'Inde, Les.....	359
Esprit de fraternité dans nos campagnes, L'.....	337
Esquimaux, Les.....	287
Fabre, Edouard-Raymond.....	232
Faire son devoir.....	343
Faribault, La ville de.....	374
Fer-blanc sous le régime français, Le.....	280
Fêtes autrefois, Le temps des.....	46
Feu à Québec sous le régime français, La protection contre le.....	129
Four banal dans la Nouvelle-France, Le.....	257
Francs et sols.....	372
Fraser, Alexandre.....	240
Frontenac, Les armes de.....	54
Funérailles chez les Poutéotamis,.....	369
Gauvreau, Liste des ouvrages publiés par Charles-A.....	384
Gérin, Contrat de mariage de Jean, 334 ; acte de sépulture de Jean, acte de mariage de Jean.....	342 346
Gérin-Lajoie, Le centenaire de, 289 ; la carrière de, 290 ; le pays et la famille de, 291 ; comment fut reçu son roman, 299 ; sa maison natale, 300 ; la première représentation de son Jeune Latour , 305 ; son Jean Rivard , 308 ; sa généalogie, 311 ; et Bourassa et Chauveau, 314 ; et l'âme populaire, 316 ; bibliothécaire, 317 ; son acte de naissance, 318 ; une opinion française sur, 319 ; un rêve de, 321 ; portrait de, 322 ; écolier, 323, et l'abbé Ferland, 324 ; semeur, 326 ; et la Bruyère, 327 ; la bonté de, 330 ; et Louis Hémon, 40 ; une lettre de, 347 ; à propos du centenaire de, 348 ; auteur du mot canton, 349 ; acte de mariage de, 352 ; acte de sépulture de.....	352
Gimodière, Julie de la.....	183
Gosselin, Liste des ouvrages publiés par l'abbé Auguste.....	203
Greccourt ou Gricourt.....	282, 370
Guilbault à Montréal, Le Jardin.....	245
Histoire, Apprenons notre.....	247
Histoire canadienne, La monographie dans l'.....	383
Histoire du Canada-français, Les sources imprimées de l'..... 53, 84, 108, 186,	237
Hommes de guet à Québec, Les premiers.....	97
Hommes publics, Nos.....	329
Hôpital-Général de Québec, Un mémoire touchant l'.....	191, 218
Ile aux Tourtes, L'.....	240
Inscription énigmatique, Une.....	403
Irlandais à Québec (Thomas Moore), Un.....	383
Jarret, La famille.....	253, 278
Jean-Rivard , Les personnages de, 332 ; Lisez.....	336
Joannès, Le chevalier de.....	286, 368
Julien, Henri.....	179
LaBat, Gaston-P.....	61
Labrador, La reine du.....	80
L'Acadie, Le calvaire de.....	55

— 385

Larcher, Paul.....	26
LaTour, Ses Mémoires sur la vie de Mgr de Laval.....	26
Lauberivière, L'oraison funèbre de Mgr de.....	410
Laval, La noblesse de Mgr de.....	243
Lavigne, Ernest.....	95
Ledieu, Léon.....	179
Lemoine de Martigny, Une commission de LeMoyne de Sérigny à.....	93
LeMoyne d'Iberville, A propos de.....	224
Lemieux, Rodolphe-Louis-Joseph.....	182
LeNeuf, Le Père Bernardin.....	374
Lériger de LaPlante, Clément.....	105
Lespérance, Jean-Talon.....	81
LeTardif, L'orthographe du nom.....	45
LeTardif, D'où venait Olivier.....	25
Lettres de naturalité sous le régime français, Les.....	225
Lorette, Une note de Bougainville sur.....	
Lusignan, Liste des ouvrages publiés par Alphonse.....	165
Mai, La fête du.....	146
Maizerets, Sa lettre au ministre.....	57
Mariages le même jour, Trente-deux.....	363
Mariages dans la Nouvelle-France, Les.....	193
Marquette, Le Père Jacques.....	52
Martin, L'abbé Sepelle.....	368
Ménard, Le Père Jésuite René.....	375
Mesnard, Gilles.....	127
Mézy, Les signataires de son testament.....	96
Monitoire sous le régime français, Le.....	411
Montréal, Les noms de rues à.....	175, 245
Monument Wolfe et Montcalm à Québec, Le.....	235
Monuments commémoratifs de la province de Québec, Les.....	I, 33
Moulin à farine au Canada, Le premier.....	180
Musée italien à Montréal, Le.....	176
Myrand, Liste des ouvrages publiés par Ernest.....	156
Nouvelle-France, La	108
Opinion anglaise et protestante sur la province de Québec, Une.....	222
Panet, Les armes de la famille.....	79
Perte de temps dans nos campagnes, La.....	344
Pièce de 1693, Une.....	49
Piquefort, Qui était Jean.....	140
Prince, Les ouvrages publiés par J.-E.....	396
Questions, 9, 13, 24, 29, 32, 59, 64, 67, 69, 90, 93, 96, 101, 107, 121, 125, 128, 145, 155, 152, 159, 165, 167, 174, 181, 194, 198, 202, 206, 221, 223, 224, 236, 242, 244, 246, 248, 252, 272, 277, 281, 355, 366, 378, 382, 402, 410, 412.	
Races ont une âme, Les.....	279
Reid, John.....	281
Reine, Le sieur.....	406
Revue des Deux-Frances, La	237
Revue Nationale, La	53
Richmond, Le duc de.....	370
Roulland, Henri.....	26
Roy et ses fils, Nicolas.....	122
Saint-Jean, Les bains de la.....	166
Saint-Jean, Les actes de mariages du fort.....	238
Saint-Ovide, Sa lettre au ministre.....	88
Saint-Pierre, Téléphore.....	125
Saint-Vallier, La croix de.....	234
Sainte-Anne de Beaupré, Ephémérides de.....	207
Sainte-Euphémie, La croix de.....	234

Sainte-Geneviève de Batiscan, La croix du camp à.....	53
Schmid, Luc.....	213
Souliers sauvages et souliers de boeufs.....	379
Sourds-muets à Montréal, Les commencements de l'Institution des..	70
Tablier dominical, Le.....	373
Taillefer, Ephrem.....	24
Tardivel, Jules-P.....	24
Terrebonne, Le manoir seigneurial de.....	409
Thériault, L'hon. Levite.....	160
Thibault, Charles.....	29
Thiersant de Bourgmarie.....	90
Travail, La récompense du.....	345
Université de Québec en 1717, L'.....	377
Van Dick, Un de ses tableaux à Québec.....	30
Vaudreuil, Sa lettre au ministre.....	91
Vébert, Jean-Pierre.....	24
Viger, L'abbé Georges-Ernest.....	81
Yamachiche, petite patrie de Gérin-Lajole.....	310

Avec la présente livraison le BULLETIN DES RECHERCHES HISTORIQUES termine sa trentième année de publication. Nous espérons offrir aux lecteurs du BULLETIN, dans les premiers mois de 1925, un index complet des matières contenues dans les trente volumes parus (1895-1925).

